



DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE

Arrondissement de BRIEY

Commune de TRIEUX

625/2022

ARRETE AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de Trieux,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-1 L 2212-2

Vu le code de la voirie routière, notamment ses articles L113-2, L 141-2, R 116-2 et R141-14,

Vu le nouveau code pénal, notamment ses articles 131-13 et R610-5,

Considérant les travaux de mise aux normes de l'accessibilité pour la mairie (création rampe), travaux effectués par l'entreprise OLIVO de Metz à partir du lundi 21 novembre 2022

ARRETE

Article 1er :

- L'accès et le stationnement sur la place de la mairie seront interdits,
- Un accès sera autorisé pour la mairie côté école, délimité par des barrières héras,
- Des bungalows de chantier seront installés ainsi qu'un aire de stockage matériel pendant toute la durée des travaux,
- L'accès à la place sera limité au chantier,
- l'accès pour la livraison de la boulangerie Hauppert sera maintenu

Article 2 :

La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Trieux le 14 Novembre 2022

Le Maire-adjoint
M. MENGHI

